

LA COLLECTE DES DÉCHETS ASSURÉE DÉSORMAIS PAR LA CCSPVA !

Depuis le 2 janvier, c'est un nouveau camion aux couleurs de la CCSPVA que les habitants de l'Avance et de la Vallée de la Durance peuvent voir s'activer aux abords des 101 points de tri sélectif du territoire !

Car désormais, la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance a pris la main : sa nouvelle Régie de Prévention, Gestion et Valorisation des déchets Ménagers et Assimilés assurera toute l'année la collecte et le transport des déchets, jusque-là délégués à VÉOLIA.

COLLECTER ET TRANSPORTER LES DÉCHETS À COÛT MAITRISÉ !

Pour l'ensemble de ses 16 communes membres, la CCSPVA assure depuis une semaine toute la logistique de transport et de ramassage des emballages, du papier, du verre et des cartons jusqu'au point de regroupement du Beynon à Ventavon.

Dès le mois de février, grâce à un second camion, elle réalisera le plus gros volet : la collecte et le transport des ordures ménagères jusqu'au site d'enfouissement de Ventavon.

Une véritable autonomie logistique, à 100 % gérée en interne par la collectivité, qui pourra maîtriser au plus près les dépenses réelles. Comme pour la quasi-totalité du territoire des Hautes-Alpes, l'entreprise VEOLIA reste le seul prestataire technique pour le traitement final de ces déchets.



EN PRATIQUE, QU'EST CE QUE ÇA CHANGE POUR LES USAGERS ?

RIEN ! Les fréquences de ramassage seront aussi régulières pour surveiller le niveau de remplissage des containers. Le planning de collecte sera ajusté aux périodes de fréquentation touristique. Et la proximité des agents sur le terrain facilitera la réactivité de la collectivité en cas de problèmes constatés (dépôts sauvages ou débordements...).

LES AUGMENTATIONS CONSTANTES AU COEUR DE CETTE DÉCISION

L'augmentation importante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes fixée par l'État), du coût de traitement des ordures ménagères et des encombrants, et les hausses tarifaires annoncées jusqu'en 2025 n'ont rien de réjouissant...

Le mode de collecte est donc l'un des derniers leviers sur lequel les collectivités peuvent encore agir pour maintenir un coût de gestion des déchets acceptable.

Un tournant audacieux et visionnaire pris par les élus de la CCSPVA qui permettra à la collectivité d'absorber en partie ces augmentations à venir, sans toutefois les amortir en totalité. Comme pour une grande majorité des territoires en France, acculés face au coût exponentiel de gestion des déchets, une hausse et des ajustements de la Redevance des Ordures Ménagères seront appliqués en 2021. A noter cependant que les tarifs de la REOM délibérés par la CCSPVA reste parmi les plus faibles du département.